

La population totale qui était de 7,206,643 en 1911, s'est accrue en 10 ans de 1,835,328, soit 24.16 pour cent. Il faut ajouter que cette augmentation provient pour une grande partie, de l'immigration, surtout lorsqu'il s'agit de l'élément de langue anglaise. Il n'est donc pas surprenant que les anglais viennent en premier lieu dans la liste des nationalités qui ont contribué à rendre notre peuple plus nombreux. Voici les chiffres de l'augmentation de 1901 à 1911:

Anglais.....	562,251
Français.....	405,519
Ecosais.....	197,726
Autrichiens.....	110,925
Allemands.....	82,819
Scandinaves.....	76,493
Irlandais.....	61,663
Juifs.....	59,550

Malgré cette immigration à flots continus d'éléments venant d'Angleterre, notre race n'a pas perdu pied, soutenue par la seule force de sa natalité. Et elle tient encore la tête parmi les diverses races qui composent notre population du Dominion. En effet, selon les chiffres du dernier recensement, les différents groupes s'alignent comme suit:

	1911	1901
Français.....	2,054,890	1,649,371
Anglais.....	1,823,150	1,260,899
Irlandais.....	1,050,384	988,721
Ecosais.....	997,880	800,154
Allemands.....	393,320	310,501

Comme on peut le constater, le groupe français est plus considérable; il représente 29 pour cent de la population. En 1901, nous formions 31 pour cent, mais cette perte est due au courant d'immigration de langue anglaise.

Par sa seule force d'expansion, la race canadienne-française, pendant la dernière décade, s'est accrue de 25 pour cent. Nous sommes aujourd'hui plus de deux millions; nous avons presque doublé le chiffre de notre population en 30 ans, puisque en 1881 nous n'étions que 1,298,929.

Notre château-fort, c'est la province de Québec, où sur une population totale de 2,050,000 notre élément compte pour 1,625,339, soit 80.18 pour cent. Nous sommes la majorité dans tous les comtés, à l'exception de Brome, Ste-Anne, Ste-Antoine de Montréal et Huntingdon.

## DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

### ARRÊTÉS EN CONSEIL

(D'après la "Gazette Officielle" de Québec.)

#### DÉLIMITATIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 14 mai 1915 à détaché de la municipalité scolaire de Chénier, dans le comté d'Arthabaska, la partie sud-est des lots Nos 921, 922 (contenant 52 acres), 924 (contenant 54 acres) du cadastre officiel de

la paroisse de Chénier, (canton Tingwick) et a annexé tout ce territoire à celle de Saint-Rémi-de-Tingwick, même comté.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 14 mai 1915, a détaché:

1. De la municipalité scolaire de Sutton, les lots Nos 603 à 695 inclusivement et de 1115 à 1180 inclusivement, du cadastre officiel du canton Sutton, dans le comté de Brome.